

INFO CORONAVIRUS

CFDT-CAPB - 27 avril 2020 - N°7



INFO RAPIDE



INTERCO 64
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

n°51 – SPECIAL COVID-19



LA CFDT DE LA CAPB ECRIT AU PRESIDENT DE LA CAPB – acte 3

La CFDT de la CAPB a écrit à Monsieur le Président Etchegaray pour le saisir de plusieurs points, à savoir :

- La reprise des instances paritaires à la CAPB et le dialogue social

Vous pourrez trouver ce courrier sur notre site internet : <http://www.cfdtcapb.fr/>

Un nouveau « temps d'échange » est prévu le Lundi 27 Avril à 14h. Un Compte rendu sera fait par la CFDT.



LES FEMMES DANS LA CRISE SANITAIRE ? DES CHIFFRES !

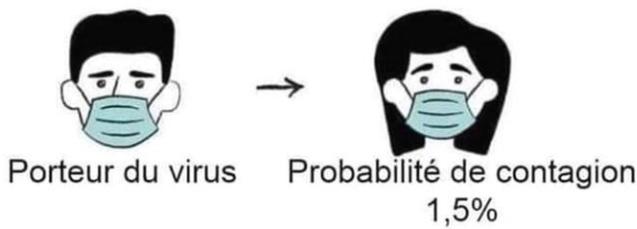
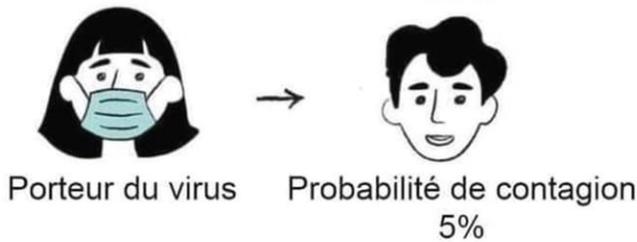
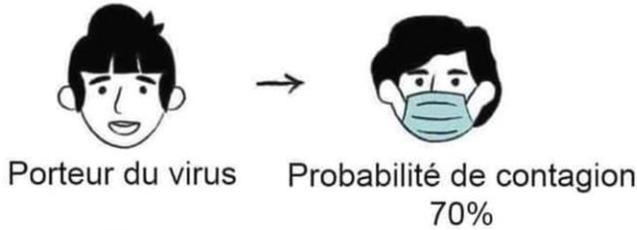
Ce sont les soignantes, des infirmières (87 % de femmes) et aides-soignantes (91 % de femmes), des aides à domicile et/ou aides ménagères (97 % de femmes), des agentes d'entretien (73 % de femmes), des caissières, des vendeuses (76 % de femmes) ou encore des enseignantes (71 % de femmes) qui sont au cœur de la crise sanitaire œuvrant au quotidien.

Avec ces chiffres extrêmement significatifs, l'égalité Femme-Homme est encore plus une urgence sociale !

POURQUOI DES MASQUES ? UN DESSIN POUR BIEN COMPRENDRE LA TRANSMISSION



Transmission du Covid-19



#sortonsmasqués

Les dernières communications de l'Académie de Médecine ne font pas l'ombre d'un doute, les masques sont plus que recommandés pour se protéger du Covid-19.

Il faudra donc apprendre à vivre de long mois avec ce nouvel outil de protection sanitaire.

Les couturières sont déjà à la tâche pour mettre à disposition des masques tissus.

En savoir plus sur le site de l'AFNOR :

<https://masques-barrieres.afnor.org/>

Attention ce schéma est quand même à prendre avec un certain recul, n'oublions pas que les gestes barrières et le respect des consignes sanitaires mises en œuvre dans les services sont primordiaux afin de limiter la propagation. #restezchezvous

COVID-19

CORONAVIRUS POUR SE PROTÉGER

et protéger les autres :



Évitez de vous toucher le visage avec des mains non lavées



Lavez-vous les mains aussi souvent que possible avec du savon ou du gel hydro-alcoolique



Toussez ou éternuez dans votre coude, changez de mouchoirs à chaque utilisation



Couvrez-vous la bouche et le nez



Saluez sans se serrer la main, évitez les contacts



Limitez vos déplacements



Lavez-vous très régulièrement les mains, toutes les heures avec de l'eau et du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.



Évitez de serrer la main et de faire la bise.



Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en cas d'éternuement.



Ne prêtez pas les objets de la vie quotidienne (brosse à dents, téléphone...). Ne partagez pas la nourriture, les couverts, les ustensiles de cuisine.



Utilisez un mouchoir à usage unique, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous les mains.



Nettoyez régulièrement les objets et appareils que vous touchez (téléphone, poignée de porte).



Sans mouchoir, tousssez ou éternuez dans le pli du coude (pas dans vos mains).



Maintenez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.



Évitez de vous toucher le visage, le nez, les yeux et la bouche. Ce sont des portes d'entrée pour les virus et nos mains leurs transports en commun.



Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, contactez le SAMU (15).

LA RESERVE CIVIQUE.

Face à l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités. Pour cela il ouvre une plateforme en ligne pour constituer une « réserve civique » de Français.

Ce site internet gouvernemental jeveuxaider.gouv.fr est un espace d'engagement ouvert à tous. Que l'on soit bénévole dans l'âme, habitué depuis toujours des missions associatives. Ou que l'on ait à cœur, pour la première fois, de donner un peu de temps et d'énergie.

Ensemble. #jeveuxaider - En savoir plus sur jeveuxaider.gouv.fr

COMMENT REUSSIR SA VISIO ? QUELQUES PISTES.

Nos habitudes de travail sont bousculées depuis plusieurs semaines et nous sommes nombreux à avoir adopté les réunions à distance, certaines mieux organisées que d'autres. Pour que vos réunions soient une réussite, ces astuces pourront vous aider (elles sont aussi applicables à la réunion classique). En plus la Visio c'est écolo !

1 . Bien préparer la réunion en amont

→ *Par celui qui organise :*

- Définir la date et l'heure de la réunion en fonction des contraintes de chaque participant
- Déterminer l'objectif de la réunion et son ordre du jour



Avant la Visio, pensez à partager par mails ou dossiers collaboratifs les documents dont vous aurez besoin durant la réunion.

→ *Pour tous les participant.e.s :*

- Choisir l'espace adapté pour participer à la réunion : au calme avec une bonne connexion internet et avec une lumière agréable si vous utilisez le format vidéo.
- Préparez et vérifiez le bon fonctionnement de votre matériel : webcam, écouteurs, batterie de l'ordinateur pour qu'il ne se coupe pas au milieu de la réunion.



N'oubliez pas l'arrière-plan de votre écran (pour éviter d'afficher la pile de linge, la photo de mariage ou la vaisselle)

2 . Choisir l'outil adapté

Vous avez le choix entre deux options :

→ *Option 1 : La conférence téléphonique*

- Ce format est relativement simple car il ne nécessite pas de connexion internet ni de matériel spécifique, hormis un téléphone (fixe ou portable). Pour une efficacité optimale, soyez vigilant sur le nombre de



participants.

- WhatsApp peut être une alternative si vous êtes quatre participants maximums.

→ **Option 2 : La web conférence**

- Ce format est idéal lorsque vous souhaitez voir les participants, suivre une présentation ou même partager votre écran.



Pensez à l'option 1 si vous rencontrez des problèmes techniques avec l'option 2....

3 . Être organisé pendant la réunion

- Respectez l'heure de début et l'heure de fin. L'attention à distance n'est pas la même qu'à l'accoutumée. La durée de 45 minutes est optimale, au-delà, pensez à séquencer la réunion en plusieurs temps et prévoir des pauses.



Désignez un maître du temps !

- L'animateur de la réunion distribue la parole. Soyez attentif au temps de parole de chacun, tous les participants doivent pouvoir s'exprimer. Demandez la parole avant d'intervenir.
- Désignez une personne pour réaliser le compte rendu, à envoyer idéalement dans **les 24 heures**.



Après une décision ou un débat, vérifiez que cela correspond bien à la compréhension du groupe. Ne pas hésitez à faire par écrit un relevé de décisions.

4 . Faire jouer son savoir-être

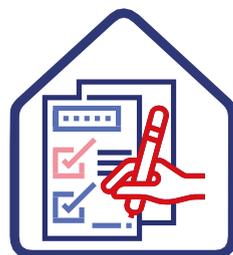
Pour que la réunion se déroule dans les meilleures conditions, chaque participant doit y mettre du sien :

- Présentez-vous en début de réunion si nécessaire
- Exprimez-vous simplement, posément, de manière structurée et calme. On évite les digressions !
- Limitez les pollutions sonores et la fatigue numérique en mettant votre micro sur MUTE (pensez à le rallumer quand vous vous exprimez)
- Évitez de faire autre chose en parallèle (lire ses mails, regarder son téléphone, naviguer sur Internet...)



5 . Penser à l'après réunion

- Clôturez la réunion en énumérant les points clés et faites-les figurer également dans **le compte rendu**.



- Prenez quelques minutes pour échanger sur l’outil de la réunion : est-il adapté à tous ? Des soucis techniques ont-ils été rencontrés ? D’autres méthodes à proposer pour la prochaine réunion ?

6 . Bonus

Apportez une pointe de légèreté et d’originalité à votre réunion en proposant (au choix) :



- Le billet d’humeur : faites un tour de table pour laisser à chaque participant l’opportunité de parler de lui, de son état d’esprit du moment.
- Le sondage : coupez les discussions en organisant des votes à mains levées (pour la vidéo), des petits sondages rapides et pas trop polémiques afin de dynamiser le groupe.



Pour sourire, la Visio par Nino :

https://www.youtube.com/watch?v=szYIScbR_s

COMMENT DECLARER LE COVID 19 EN ACCIDENT DE TRAVAIL ?

La CFDT Fonction Publique demande la reconnaissance et revendique la reconnaissance du Covid 19 en maladie professionnelle pour l’ensemble des agents qui l’auraient contractée dans le temps et le lieu du service, dans l’exercice ou à l’occasion de l’exercice de leurs fonctions. Plus d’Info, cliquez sur le lien : https://uffa.cfdt.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/fiche_accident_de_service-du_travail_covid_19.pdf

COMMENT DONNER SON SANG DURANT LA CRISE COVID-19 ?

Vous êtes donneurs régulier ou occasionnel ?

Vous voulez être solidaire et vous voulez donner votre sang même durant la crise sanitaire du coronavirus ? Vous pouvez !

Pour trouver un lieu de collecte un lien : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

Pour mémoire donner son sang à la Communauté d’Agglomération Pays Basque vous ouvre le droit à une Autorisation Spéciale d’Absence (ASA).

OBJET	DUREE	OBSERVATIONS
ASA LIÉES A DES EVENEMENTS DE LA VIE COURANTE		
Don du sang	demi-journée	

Extrait du règlement du temps de travail de la CAPB disponible sur votre intranet.



Cfdt: PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCE ? MÊME CONFINÉ.E.S VOUS POUVEZ AGIR VOUS N'ÊTES PAS SEUL.E.S

<p>PAR INTERNET</p> <p>ARRETONSLESVIOLENCES.GOUV.FR</p> <p>Plateforme disponible 24h/7j. Témoin ou victime, je dialogue en ligne avec un policier formé. Déconnexion immédiate et sans trace en cas de besoins.</p> <p>NOUS TOUTES SUR FACEBOOK MESSENGER ET INSTAGRAM</p> <p>De 21h à 7h du matin, les militant.e.s vous écoutent et vous répondent</p>	<p>PAR TÉLÉPHONE</p> <p>17 Numéro d'urgence pour appeler la police</p> <p>114 Envoyer un SMS pour alerter en silence les forces de l'ordre</p> <p>3919 Numéro national d'écoute des femmes victimes de violence Lun - ven / 9h-19h</p> <p>119 Si les violences concernent des enfants 24h/7j</p>
<p>EN FAISANT MES COURSES</p> <p>A LA PHARMACIE</p> <p>Je demande un masque 19 pour donner l'alerte en cas de violences conjugales</p>	

VOS REPRÉSENTANT.E.S CFDT SONT AUSSI LÀ POUR VOUS ÉCOUTER ET VOUS AIDER

→ **Mon employeur refuse de respecter la fermeture et me demande de continuer à travailler sur place : que puis-je faire ?** Certains employeurs font un peu n'importe quoi soit parce qu'ils ne sont pas bien au courant des règles mises en place dans cette situation d'urgence, soit parce qu'ils considèrent que les agents ne peuvent pas être payés à rien faire. Dans ce type de situation, il est vraiment préférable d'avoir recours à un représentant du CHSCT ou bien à vos représentants du personnel. Il faut rappeler à l'employeur les règles, en particulier l'obligation du plan de continuité d'activité (PCA), les règles statutaires qui donnent la priorité au télétravail ou à défaut aux autorisations d'absence. En cas de non-respect évident et de refus de négocier, le syndicat pourra alerter les services de la Préfecture.

→ **Mon service est obligé de fermer, je n'ai pas de nouvelles de mon employeur, est ce que je dois continuer à me rendre au travail ?** Tout d'abord, il est important de garder le contact avec votre employeur. Si ce dernier ne répond pas, il est possible d'écrire un mail à l'adresse de la collectivité (voir sur internet) ou au service RH ou au maire. Le standard téléphonique des collectivités doit fonctionner pour les usagers, il est donc possible de les contacter par téléphone. Si la collectivité est rattachée au centre de gestion, il est possible d'avoir des renseignements sur la situation administrative en cas de fermeture de service. Lorsque le service est fermé, vous n'avez pas à vous rendre à votre poste sauf si vous faites partie du Plan de Continuité de l'Activité, dans ce cas votre employeur doit vous en informer.

→ **Peut-on m'obliger, alors que "j'ai peur", à venir travailler en présentiel au titre du PCA si je ne suis pas dans une catégorie qui peut de droit rester à domicile ?** Tout employeur public est tenu de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et la sécurité de ses agents. C'est dans ce cadre qu'est élaboré, après une nouvelle évaluation des risques, le plan de continuité de l'activité. Dès lors que le PCA n'exclut pas les missions exercées par ces agents, et que les mesures requises sont prises pour les protéger, il doit être possible de contraindre ces agents à venir travailler. Par contrainte, il faut entendre qu'ils peuvent être sanctionnés (service non fait) s'ils ne se présentent pas. Evidemment, dans ce cas de figure, l'employeur doit être irréprochable sur les mesures de protection. L'agent doit prévenir son employeur et ne pas rompre son lien avec lui. Il n'aura pas de rémunération durant cette période (absence de service fait).

→ **Dois-je forcément aller au travail si je fais partie des agents concernés par le plan de continuité de l'activité (PCA) ?** Pour les agents concernés par le PCA et en bonne santé :

- Le télétravail devra être privilégié ;

- La présence physique, si elle est impérative, doit être réalisée en respectant strictement les gestes barrières et l'employeur doit organiser les espaces de travail afin de limiter au maximum les contacts. Par exemple, être seul dans un bureau est préconisé.
- Les auxiliaires de puériculture (crèche) et assistant-es maternel qui accueillent les enfants des personnels hospitaliers, les sapeurs-pompiers, les agents de police nationale ou municipale, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP)..., doivent se rendre au travail en exigeant de l'employeur des mesures de protection adaptées et en respectant les gestes barrières.

→ **Mon employeur peut-il me demander de venir au travail si je ne suis pas concerné par le plan de continuité d'activité ?** Le télétravail est devenu la règle de fonctionnement des services publics. Lorsqu'il est possible, l'employeur doit en faciliter l'accès. Il est possible que l'agent doive se rendre de façon très ponctuelle à son bureau pour récupérer des dossiers nécessaires à son activité. Dans ce cas, il bénéficie d'un justificatif de l'employeur et de son attestation de déplacement dérogatoire (voir les questions sur les déplacements). Pour les missions pour lesquelles le télétravail est impossible par exemple, celles du personnel de la cantine scolaire, l'employeur doit octroyer des autorisations d'absences. (voir [Quelles sont les différentes positions administratives possibles ?](#)).

→ **Quelles mesures dois-je respecter envers mes collègues si je suis concerné par le plan de continuité de l'activité ?** Il faut appliquer les consignes barrières suivantes :

- Se laver les mains régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Saluer sans se serrer la main et proscrire les embrassades ;
- Une distance d'1 mètre doit être respectée entre les agents.

L'employeur organise le lieu de travail afin de garantir cette nécessaire distanciation. Lorsqu'ils sont disponibles, des masques et des gants peuvent être mis à disposition des agents. Certains agents sont prioritaires dans la distribution de masques (personnel soignants, sociaux au contact de public vulnérable...).



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat Cfdt de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales Cfdt de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.

DES LIENS A SUIVRE - AUTRES REGARDS :

→ **Dominique Méda** est une philosophe et sociologue française. Normalienne, énarque et inspectrice générale des affaires sociales, elle a particulièrement écrit sur le thème du travail et des politiques sociales, des indicateurs de richesse et des femmes.

Une interview de Dominique Méda sur l'utilité social des métiers >

<https://www.pourleco.com/ca-clashe/debat-des-economistes/dominique-meda-la-crise-du-covid-19-nous-oblige-reevaluer-lutilite>

→ **Frédéric Lordon** est un philosophe et économiste français. Il est chercheur au Centre de sociologie européenne (CSE)^{1,2,3} et est directeur de recherche au CNRS . Il est membre des Économistes atterrés, collectif défendant une pensée économique hétérodoxe et dont les positions rejoignent celles d'une partie de la gauche radicale française.

Un point de vue de Frédéric Lordon paru dans le Monde Diplomatique >

<https://blog.mondediplo.net/les-connards-qui-nous-gouvernent>

REVUE DE PRESSE

DANS CFDT MAGAZINE

Actualités / Dossiers et temps forts/ Crise du Covid 19

« COVID-19 : “ON PREND ENFIN CONSCIENCE DE L'UTILITÉ DE NOTRE MÉTIER »

Publié le 07/04/2020 Par Guillaume Lefèvre – Magazine CFDT

Agent de la fonction publique territoriale au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) du Pays de Fénélon (Dordogne) et secrétaire de la section CFDT, Émilie, aide à domicile, rend quotidiennement visite aux personnes les plus fragiles. Une présence indispensable et plus que jamais nécessaire.



« On ne s'arrête pas ! lance Émilie Florance. Nous avons notre conscience professionnelle, même si nous avons peur. Peur pour nous, peur pour nos familles et peur pour les personnes que nous visitons. Mais nous devons être là tous les jours pour nos bénéficiaires. Un rendez-vous quotidien particulièrement attendu par les personnes âgées. En ce moment, ils ont plus que jamais besoin de nous, pour certains d'entre eux, nous sommes leur unique lien social. Ils sont effrayés par tout ce qui se passe. Ils ont peur d'être abandonnés, de se retrouver seuls et d'être

livrés à eux-mêmes. On les rassure comme on peut. Ils sont soulagés de savoir qu'on reviendra demain ».

Consciente des contraintes et des risques inhérents à sa mission, notamment pour ses proches, cette mère de deux enfants, de 13 et 9 ans, reste professionnelle jusqu'au bout. Un engagement qu'elle a hérité de ses parents et qu'ils continuent de lui prouver au quotidien. Diabétique, et donc à risque, ils assurent la garde de leurs petits-enfants pendant que leur fille est au travail : « *Tu as un métier important. Les gens ont besoin de toi. Tu dois y aller. Nous on est là-derrrière pour t'aider et te soutenir.* »

Le soutien précieux de sa « tribu » lui permet d'être sur tous les fronts. « *L'appui et le boulot que fait le syndicat Interco 24 sont aussi très précieux. Ils se rendent disponibles et nous communiquent toutes les informations utiles. Heureusement qu'ils sont là.* » Coup de fil sur son temps personnel pour prendre des nouvelles d'un bénéficiaire ou répondre aux interrogations des collègues, les raisons d'être accrochée au téléphone sont très nombreuses. Les aides à domicile s'inquiètent du manque de matériel, si les masques et blouses sont bien distribués, ils le sont en quantité insuffisante.

Autre sujet d'angoisse, les rémunérations. La crise sanitaire a impliqué une réorganisation des plannings et une baisse du temps de travail.

Alors que les salaires ne sont pas à la hauteur de l'engagement des aides à domicile, Émilie s'inquiète des conséquences financières de cette mesure sur le pouvoir d'achat des agents ; l'occasion pour la syndicaliste de dénoncer la précarisation du secteur et le recours régulier aux contractuels

. « *Si une aide à domicile ne dit pas oui à tout, ça peut rapidement être compliqué pour elle d'avoir des heures ou d'envisager une carrière. Ce n'est pas acceptable. Il faut que ça change. Si on doit trouver un côté positif à tout ça, c'est celui-là : comme on parle de nous à la télévision, ça va peut-être enfin faire bouger les choses.* » Et changer les mentalités.

“Jusqu'à nous étions considérées comme des bonniches. Nous montons d'un grade”

L'aide à domicile reçoit de nombreux remerciements, notamment de la part des familles. Une nouveauté. « ***Avec tout ce qui se passe les gens se rendent compte de tout ce qu'on fait ! En plus de l'entretien courant, on tient compagnie et on remonte le moral.*** »

Emilie espère que cette exposition médiatique bénéficiera à l'ensemble de la profession.



« On parle enfin de nos conditions de travail, on nous associe même au personnel médical. Nous sommes montés d'un grade ! D'habitude on nous considère comme des bonniches. »

Alors que l'employeur public compte sur ses personnels, Emilie espère que le dialogue social sortira renforcé de cette crise. « *Les échanges avec les élus sont constructifs. Ils ont pris conscience du rôle que nous avons à jouer. Cela devra continuer une fois l'épidémie passée.* » Revalorisation des salaires, lutte contre la précarité, reconnaissance des qualifications, après la crise, les chantiers à traiter seront nombreux. « *Nous voulons être reconnues comme un membre à part entière de la famille médicale !* »